



Notes :

- Pour chaque installation, il est à prévoir qu'un cadre dont le port d'attache est situé à la même adresse civique sera désigné comme responsable d'installation. Cette fonction est ajoutée aux responsabilités prévues pour ce cadre.
- Le poste de directeur de l'enseignement et des affaires universitaires a une charge actuelle de 0,2 ETC et son salaire est entièrement assumé par l'Université Laval.